



SOMMAIRE :

- Actualité juridique
- Infos logement
- Impôts (IFI)
- Taux Livret A 0,75
- Formations avril

L'ANCC à votre service :

Assistance comptable
56 € / lot / an minimum
Pour plus
d'informations :
01 42 22 14 14

L'assistance en AG
(sous réserve de
disponibilité et
moyennant une
participation financière)
120 € TTC/lot/an

Contrat syndic associatif
120 € TTC/lot/an

Taux du
livret A à
0,75%
bloqué

Actualité juridique

L'approbation des comptes ne constitue pas approbation du compte individuel du copropriétaire. Il conserve la possibilité de contester ce dernier durant 10 ans.

Cass 3^{ème} civ 1^{er} fév 2018 n°16-26.992.

La clause d'habitation bourgeoise du règlement ne s'oppose pas à la création de logements sociaux.

Cass 3^{ème} civ 23 novb 2017 n°16-20.805

Le syndic dont le mandat a été jugé "nul de plein droit" doit être considéré comme n'ayant pas qualité à représenter le syndicat à la date antérieure à la décision.

Cass 3^{ème} civ 1^{er} fév 2018 n°17-13.980

Lors de la vente d'un lot, le syndic doit compléter un état daté et approuver ou non l'art 20 donnant quitus au vendeur. Si le vendeur s'oppose au reversement des sommes bloquées au titre de l'état daté, le syndic doit obligatoirement faire état des dettes par lot et non de manière consolidée. Cette anomalie pourrait faire perdre au syndicat le droit de recouvrer les impayés du vendeur.

C Cass 3^{ème} civ, 22 juin 2017, n° 16-15195

Informations sur le logement

Le projet de loi sur l'Evolution du Logement et l'Aménagement numérique (ELAN) a été clôturée le 8 février 2018, les comptes rendus sont disponibles à l'adresse du Sénat :
<http://conferenceconsensuslogement.senat.fr/>

Prélèvement à la source de l'impôt des gardiens-concierges

Les revenus exceptionnels de 2018 seront exclus, seuls les revenus récurrents permettront de neutraliser la double imposition 2018. Afin de respecter le principe de confidentialité, les employeurs auront donc recours aux cabinets comptables de manière plus systématique.

Formations AVRIL 2018 de 14h à 16h

Objet de la formation	Date	Lieu	
Les conséquences comptables du changement de syndic	Lundi 2 avril 2018	Marseille	
	Mardi 3 avril 2018	Toulouse	
	Jeudi 5 avril 2018	Rennes	
	Lundi 09 avril 2018	Paris	
	Mardi 10 avril 2018	Epinay	
	Jeudi 12 avril 2018	Le Mans	
	Lundi 16 avril 2018	Chambéry	
	Mardi 17 avril 2018	Grenoble	
	Mardi 17 avril 2018	Lyons	
	Vendredi 20 avril 2018	Nice	
Lundi 23 avril 2018	Bordeaux		

IFI Impôts sur la fortune immobilière

Ce qui ne change pas :

- Le seuil reste fixé à 1,3 M €
- Le barème
- Les redevables
- Le fait générateur (1^{er} janvier de l'année d'imposition)

Ce qui change :

- Seuls les biens immobiliers (maison, appartement, résidence principale (abattement de 30 %), secondaire
- Nu-propriété
- Titres de sociétés (hauteur représentative de biens immobiliers détenus directement et indirectement)

Exclusions

- Les biens immobiliers professionnels des sociétés
- Les participations de moins de 10 %
- Bois et forêts
- Parts de groupements forestiers ou fonciers

Déductions

- Réparations, entretien, amélioration, construction, reconstruction, agrandissement
- Lorsque la valeur vénale est supérieure à 5 M€ et que le montant des dettes est supérieur à 60 %,

Bon de commande

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015

5 rue Firmin Gémier 75018 Paris - ☎ 01 42 22 14 14 - Site : www.ancc.fr
 contact@ancc.fr - Site : www.ancc.fr

Ma commande est à envoyer à l'adresse ci-dessous :

Nom/Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Portable :
 Courriel :

Fait à _____ Le, ____ / ____

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

Comptabilité	Tarifs	Je commande
La Gestion Comptable ANCC Saisie du journal, édition du grand livre, de la balance, des appels de fonds et des états annexes Le logiciel Comptabilité sous Excel Vous pouvez aussi gérer vous-même votre comptabilité conformément aux dispositions légales Support CD + papier assistance 24h/24h	Cotisation 56 €/lot/an 180 TTC	
Ouvrages « Copropriété »	Tarifs + frais de port	Je commande
1- Organisation et organes (L'immatriculation - Le règlement de copropriété - L'assemblée générale - Le conseil syndical - Le syndic - Le syndicat de forme coopérative - Les copropriétés en difficulté - L'union de syndicats) 2- Le fonctionnement (Les charges et leur mode de répartition - Le paiement des charges et les impayés - La vente d'un lot - Les archives de la copropriété - La communication) 3- La gestion (Comptabilité et gestion financière - La fiscalité - Les assurances de la copropriété - Gestion du personnel - Passer un contrat) 4- Les équipements communs et services collectifs (Les ascenseurs - Télévision, antennes, câbles, fibre optique - L'eau - Le chauffage - Voire et réseaux divers) 5- Les travaux (Prévoir et planifier - Décider - Exécuter - Après les travaux - L'accessibilité des ERP - Les diagnostics)	15 € / unité + 2.5 € / unité 3.5 € à partir de deux	
« Copropriété » - ouvrage collector (5 en 1)	50 € + 7,90 €	

Revue « Copropriété »	Tarifs Adhérents + frais de port	Tarifs Non-Adhérents + frais de port	Je commande
Une piste à explorer : la médiation Le décret comptable et son arrêté Les associations syndicales libres La vente d'un lot de copropriété Les travaux La comptabilité du syndicat Le règlement de copropriété Le droit de la copropriété en Europe Les problèmes liés aux parties communes Les assurances Les charges de copropriété : les différentes catégories de charges et leur mode de répartition Les charges de copropriété : la modification de la répartition des charges Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés L'électricité solaire L'eau Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés La gestion de la copropriété en Russie L'assemblée générale : la convocation L'assemblée générale : le déroulement L'assemblée générale : la conclusion et les archives Le traitement des dégâts des eaux en copropriété - Les différences entre copropriété horizontale et ASL - Fusion de syndic. Règlementation - Changement d'usage d'un local d'habitation Le locataire dans la copropriété La sécurité au quotidien Les toitures-terrasses Le conseil syndical Le financement des travaux Les troubles de voisinage Le changement de syndic Le règlement de copropriété Le paiement des charges de copropriété La loi ALUR, quels changements pour les copropriétés et les ASL ?	5 € / unité + 2.5 € à partir de deux	8 € / unité + 2.5 € à partir de deux	
Montant total de ma commande			€

Chèque à joindre à la présente commande à l'ordre de l'ANCC

Accordez-nous 15 jours pour servir votre commande